LAUSANNE 56e ANNÉE «NE PAS SUBIR» NOVEMBRE 2026 N° 559

le pamphlet

PÉRIODIQUE INDÉPENDANT

Editorial

Le 8 mars dernier, le peuple suisse a accepté le principe de l'imposition individuelle, qui devrait entrer en vigueur en 2032. L'objectif était de supprimer les différences de traitement entre couples mariés et non mariés, et il sera atteint.

Lancée avant la votation du 8 mars, l'initiative du Centre, sur laquelle nous votons le 29 novembre, poursuit un objectif similaire, mais en diffère sur certains points intéressants. Tout d'abord, elle maintient l'idée que les couples mariés sont imposés ensemble et que le mariage constitue donc une particularité qui mérite d'être prise en compte. Ensuite, elle précise que les couples mariés ne peuvent pas être désavantagés par rapport aux autres contribuables. On comprend donc qu'ils pourraient être avantagés, et cette idée nous séduit : bien que chaque cas soit particulier, les couples se marient généralement pour fonder une famille, ce qui implique des dépenses que n'ont pas les célibataires. Toute mesure en faveur de la famille et de la natalité mérite d'être soutenue.

La mise en œuvre n'est pas réglée et restera entre les mains du Parlement. On évoque le *splitting* intégral (les revenus du couple sont additionnés puis divisés par deux), le *splitting* partiel et la solution qui a notre préférence : le calcul alternatif de l'impôt, où le couple choisit entre le cumul des revenus et l'imposition séparée, selon ce qui lui est le plus favorable.

Lors de la dernière votation, nous avions évoqué le principal défaut de l'imposition individuelle pure et dure : elle pénalise les couples à un seul revenu ou aux revenus fortement déséquilibrés. L'application de l'initiative pourrait corriger de façon adéquate cette injustice en offrant la possibilité de choisir le mode d'imposition le plus avantageux en fonction de la situation du couple.

Il faut préciser qu'en cas d'acceptation le nouveau mode de calcul ne s'appliquerait qu'à l'impôt fédéral direct, ce qui ferait coexister des systèmes différents entre la Confédération et les cantons. Il appartiendra donc au Parlement d'assurer une mise en œuvre cohérente, et aux cantons de choisir comment adapter leurs différentes fiscalités.

On évoque bien sûr des pertes de recettes pour la Confédération comprises, dans le cas de l'imposition alternative, entre 700 millions et 1,4 milliards de francs. En tenant compte de ce que la votation du 8 mars impliquait une baisse des recettes de 630 millions, la différence est faible.

Mais corriger une injustice implique logiquement une baisse des recettes et, si la Confédération récupère réellement aujourd'hui de telles sommes sur le dos des couples mariés, il est nécessaire de corriger le tir.

Nous voterons OUI à l'initiative du Centre, qui offre une solution adéquate et donne pour une fois un coup de pouce aux couples qui choisissent l'engagement du mariage.

Michel Paschoud

Neutralité commerçante

La modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre, qui fait l'objet d'un référendum, sera soumise aux citoyens suisses le 29 novembre.

Il s'agit d'assouplir les conditions de l'exportation d'armements, qui sont aujourd'hui très restrictives pour cause de neutralité.

Or la notion de neutralité voit s'affronter deux tendances : la conception du comité référendaire, que j'appellerai nostalgique, puisqu'elle se

fonde sur une vision traditionnelle aujourd'hui morte ou, à tout le moins, moribonde ; la conception élastique des partisans de la loi, Conseil fédéral et Parlement en tête, pour qui le point de vue économique est prépondérant.

Les arguments du comité référendaire se résument assez simplement[1] : l'affaiblissement de la loi aura pour conséquence que des armes suisses risquent de se retrouver en de mauvaises mains. En outre, il portera gravement atteinte à la sécurité et à la neutralité de la Suisse.

De leur côté, les partisans de l'assouplissement plaident ce qui suit (p. 58) :

La modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre garantit que les Etats partenaires de la Suisse, pour autant que le droit de la neutralité le permette, pourront être approvisionnés en matériel de guerre même en cas de conflit et qu'ils auront le droit de transférer le matériel acheté en Suisse. C'est la seule façon pour la Suisse de maintenir une industrie de la sécurité et de l'armement qui soit compétitive et c'est une nécessité pour la sécurité du pays et pour la crédibilité de sa neutralité armée.

Etant donné la manière dont le Conseil fédéral conçoit le droit de la neutralité, on peut être assuré que ce dernier permettra tout ce qu'on veut.

Et on se moque de nous en invoquant la « crédibilité de la neutralité armée » ; en nous racontant que « la neutralité de la Suisse est armée, ce qui signifie que l'armée veille à la défense du pays et de la neutralité » (p. 51).

Depuis la réforme « Armée 95 » et tout au long des chamboulements qui ont suivi, les autorités n'ont cessé de démanteler nos forces de défense, au point que l'ancien chef de l'armée Thomas Süssli avait déclaré publiquement, en novembre 2025, que notre armée ne tiendrait pas plus d'une courte période en cas d'attaque[2] ; au point que le divisionnaire Mathias Tüscher, ancien commandant de la division territoriale 1, avait souligné, en août 2023, sur le plateau de la RTS, l'insuffisance et le caractère obsolète du matériel dévolu aux troupes de défense[3].

Et on ose prétendre, aujourd'hui, que les entreprises du secteur de l'armement « dépendent des commandes de l'étranger, car la demande en Suisse est insuffisante » (p. 51) ?

Je comprends fort bien que nos industries de l'armement souhaitent augmenter leurs profits.

Mais je n'aime pas qu'on me mente et qu'on utilise la défunte neutralité comme écran de fumée.

Je voterai NON le 29 novembre.

Mariette Paschoud

[1] Page 56 de la brochure explicative du Conseil fédéral.

[2] « La situation s'est encore un peu aggravée » - influence powered by furrerhugi.

[3] Mathias Tüscher : L'intervention de l'armée a été décisive à La Chaux-de-Fonds-RTS (dès la min. 8 :25).

Au pays de Descartes

Inutilité et contre-productivité

La principale occupation des Français, depuis des décennies, est de descendre dans la rue pour manifester leur mécontentement, pour se plaindre de leurs conditions de vie et de travail, et pour réclamer davantage d'argent. Le problème est que ces manifestations ne servent à rien : à aucun moment elles n'améliorent les conditions de vie de la population et jamais elles ne lui rapportent le moindre centime supplémentaire. Au contraire, les heures non travaillées, les services inaccessibles, de même que les dégâts sur la voie publique (dont les manifestants « non violents » sont coresponsables, puisqu'ils savent très bien comment cela finit à chaque fois), coûtent extrêmement cher à la collectivité.

Admettons que les défilés, les banderoles et les slogans ont peut-être une vertu psychologique pour les manifestants, en leur permettant de « mettre des mots » sur leur mal-être. Mais à la fin, c'est comme lorsqu'on sort de chez un psy : on se sent mieux parce qu'on a pu raconter sa vie, mais on a moins d'argent et les problèmes restent entiers.

Police partout ?

Au milieu des manifestants « pacifiques » se cachent (assez mal) ceux qu'on appelle les casseurs. La grande mode en France est de croire, et d'affirmer d'un air entendu, qu'ils sont tous des nervis de la préfecture de police, envoyés pour faire « déraper » la situation et ruiner l'image des manifestants pacifiques.

Il est hélas probable qu'il y en a quelques-uns, car, dans une société complètement désarticulée, la loi et la morale ne pèsent plus lourd et les gardiens de l'ordre public finissent par n'être, parfois, qu'une bande violente parmi les autres. Mais tout de même, l'intelligence se refuse à croire que ce soit la seule explication. On oublie que certains policiers en civil prétendument démasqués parce qu'ils quittent les lieux à bord d'un véhicule sérigraphié – ça ressemble à une médiocre légende urbaine – peuvent avoir infiltré la manifestation pour arrêter les casseurs, et non pour se substituer à eux. On oublie aussi les nombreux *blacks-blocs* itinérants, qui courent les manifs dans toute l'Europe et passent les frontières à la recherche d'adrénaline, de lacrymogènes et de *flics* à caillasser. Se pourrait-il que la France soit à ce point inhospitalière qu'ils n'y mettent pas les pieds ? Ou qu'ils soient tous salariés de la Mairie de Paris ? Restons sérieux !

En attendant, cette obsession naïve des Français à voir en chaque casseur un policier sous faux drapeau révèle l'ampleur de la perte de confiance envers les autorités.

Une rationalité venue d'ailleurs

On aurait tort de confondre les casseurs et les pilleurs. Les premiers sont souvent des fils de bonnes familles bourgeoises, des intellos que l'université a gavés d'idéologie gauchiste. Ils agissent par haine de la société dans laquelle ils vivent, par haine de ce qu'ils sont eux-mêmes.

Les pilleurs, eux, sont des immigrés venus de leurs banlieues, qui ne cherchent pas forcément à affronter la police mais seulement à profiter du chaos pour se servir dans les magasins. Ils viennent « faire leurs courses », emportant des biens de consommation pour leur usage personnel ou pour les revendre à bon prix. Cette forme d'« activité économique » est illégale et immorale, mais elle est au moins rationnelle. Cela fait mal de le dire, mais ces individus sont les seuls, dans la chienlit actuelle, à agir de manière rationnelle, pragmatique et compréhensible, dans le sens de leurs propres intérêts.

Pollux

Fossiles

La COP, ce machin onusien qui se réunit une fois par année pour parler du climat, a tenu ses assises pour la trente et unième fois, d'où son appellation de COP 31. L'événement a eu lieu cette fois-ci en Turquie, à Antalya, du 9 au 21 novembre.

M. Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, qui prend très au sérieux son rôle de papa du Monde, a tenu, au sujet des *lobbies* des énergies fossiles, des propos qui feront date dans l'histoire de la pensée humaine[1].

Il a commencé, à ce qu'on nous raconte, par énoncer une remarque qui me paraît relever du simple bon sens : « La vérité, brutale, est que la crise du climat nous dépasse », aurait-il sagement déclaré, avant de désigner des coupables et, donc, de manifester que, lui au moins, n'est pas dépassé par la crise du climat. Il est capable, en effet, de déterminer les causes du phénomène et de proposer une solution, qui révèle au passage son aversion pour le monde animal : « Comme les dinosaures, les énergies fossiles doivent disparaître. »

Ces paroles inoubliables ont été prononcées, hélas, « dans une salle où manquaient de nombreux chefs d'Etat ». Il semblerait en effet que Mme Meloni, ainsi que MM. Merz et Macron, eux aussi partisans de la maltraitance animale, aient d'autres chats à fouetter en ce moment.

On ne sait pas trop pourquoi M. Guterres en veut aux dinosaures, dont il est lui-même une survivance.

Quoi qu'il en soit, à mon humble avis, les vieux fossiles de la politique devraient disparaître, comme l'ont fait les monstres préhistoriques.

Il en sera ainsi fin décembre en ce qui concerne M. Guterres.

M.P.

[1] « Comme les dinosaures, les énergies fossiles doivent disparaitre » affirme le chef de l'ONU à la COP31 - 20 minutes.

Ne dites pas…

Ne dites pas : « Un appareil victime d'un souci technique a multiplié les flashs. »[1] Dites : « Un appareil souffrant d'un problème technique a multiplié les flashs. »

Il est normal que la langue évolue, mais il vaudrait mieux que ce ne soit pas aux dépens du sens et de l'exactitude du vocabulaire.

Un souci, c'est une angoisse, un désagrément, un ennui, une préoccupation. Un souci, c'est quelque chose que l'on ressent. On ne sache pas qu'un appareil, si perfectionné soit-il, puisse éprouver un sentiment quelconque, ni être une malheureuse victime, d'ailleurs.

Il y a un autre tic de langage à la mode qui me boit le sang : l'utilisation du verbe interroger comme s'il était intransitif. On lit partout qu'une situation ou un événement ou une décision ou un comportement interroge. C'est tout faux. On peut s'interroger sur une situation ou un événement ou une décision ou un comportement. Un maître peut interroger un élève, à condition que cela ne traumatise pas le pauvre petit. Un membre des forces de l'ordre peut interroger un suspect, s'il veut bien courir le risque d'être accusé de violence policière. Une voyante peut, à la rigueur, interroger sa boule de cristal.

Mais on ne pourrait pas dire qu'un souci technique interroge !

Le pinailleur

[1] Lausanne : un radar défectueux multiplie les flashs sur l'avenue de Provence - 20 minutes.

Ils sont où ces sous, M. Maillard ?

Non content d'avoir été l'une des chevilles ouvrières de la treizième rente AVS sans s'être d'abord assuré que ce geste en faveur des retraités les moins bien pourvus – à savoir ceux qui profiteront le moins du cadeau – pouvait être financé sans problème, M. Pierre-Yves Maillard, conseiller aux Etats socialiste et président de l'Union syndicale suisse (USS), s'apprête à lancer une initiative populaire visant à instaurer un salaire plancher de 5000 francs par mois pour toute personne ayant achevé une formation professionnelle. En plus, il réclame huit semaines de vacances pour les apprentis, qui n'en demandent pas tant.

Où notre syndicaliste en chef compte-t-il trouver les sous nécessaires à la mise en œuvre de la première de ces idées démagogiques ? Compte tenu du caractère conservateur, voire réactionnaire, de l'idéologie socialiste, qui, contrairement au monde du travail, n'a quasiment pas évolué depuis le XIXe siècle, on peut parier qu'ils seront pris dans la poche des « riches », en l'occurrence les employeurs, ces pelés, ces galeux, qui exploitent éhontément une main-d'œuvre otage du capitalisme. Et si cela ne suffit pas, on augmentera les impôts et les charges sociales – seulement le prix d'un café, sans doute ! – prélevées sur la paie des travailleurs.

Quant au fait qu'un salaire plancher aura pour conséquence immédiate, au-delà d'une amélioration certaine pour une partie de la population active, une dégradation tout aussi sûre des conditions salariales proposées à l'autre partie, M. Maillard, confortablement perché au sommet de l'USS, n'en a cure ; de même qu'il se moque des suppressions d'emploi qui seraient une autre conséquence de sa brillante initiative.

Quant à sa sollicitude envers les malheureux apprentis tellement fatigués qu'ils ne sauraient se contenter de cinq semaines de vacances, elle ressemble fort à une pêche aux futurs électeurs. D'ailleurs, pourquoi propose-t-il huit semaines ? Pourquoi pas sept ? Pourquoi pas douze ?

Et, une fois de plus, qui paie ?

Maudits soient les idéologues qui, ayant passé de l'école à l'université et au syndicalisme, avec un détour par l'enseignement, sans avoir jamais mis, durablement du moins, les pieds dans une entreprise, se prennent pour des sauveteurs du prolétariat.

M.P.

Qu'est-ce qu'on attend ?

La Cour européenne des droits de l'homme, institution dont la vocation est de se mêler de ce qui ne la regarde pas, vient de donner raison à un Genevois « victime de violences policières en 2018 »[1]. En effet, « un homme souffrant de troubles mentaux avait frappé deux policiers avant de prendre la fuite ». Rattrapé par les deux agents, probablement énervés par sa résistance, il avait été maîtrisé au sol après avoir reçu des coups – fracture du nez, un léger traumatisme crânien et un hématome à l'orbite gauche –, à la suite de quoi il avait déposé plainte pénale contre les policiers.

Dans notre monde, hélas, la justice est partiale, de sorte que la victime des violences policières a été condamnée pour les coups portés aux deux représentants des forces de l'ordre, sans que sa propre plainte ait valu à ces derniers le moindre blâme : même le Tribunal fédéral avait jugé, à tort, assurément, « que l'intervention des deux agents était proportionnée ».

Restait le recours à la Cour européenne des droits de l'homme, qui, elle, a tout compris, « a estimé que la violence des agents sur l'homme n'avait pas été expliquée de manière convaincante, (…) critique aussi la lenteur de l'enquête et relève l'absence de confrontation entre les policiers et la principale (sic) témoin de la scène ».

Je n'ai pas une très haute opinion de la justice de mon pays, mais je constate que la Cour européenne de droits de l'homme donne trop souvent raison à des « victimes » qui n'en sont pas vraiment ou pas entièrement. Taper sur des policiers fait-il partie des droits de l'homme ? Venir à bout par la force d'un malade mental récalcitrant violent constitue-t-il réellement une violation des droits de l'homme ?

La Cour européenne de droits de l'homme n'est plus depuis longtemps un tribunal impartial, si tant est qu'elle l'ait jamais été. Tout immigré délinquant condamné à l'expulsion, tout objet de prétendus abus d'autorité est sûr de trouver une oreille attentive auprès des juges de Strasbourg.

Qu'attend la Suisse, Etat souverain, pour envoyer promener la Cour européenne des droits de l'homme ?

M.P.

[1] Violences policières à Genève : la CEDH sanctionne la Suisse - 20 minutes.

Bricoles

Obstination

Mme Lisa Mazzone, personnalité verte bien connue, avait annoncé son retrait de la vie politique après sa non-réélection au Conseil des Etats en 2023, ce qui avait enchanté beaucoup de monde : la Genevoise allait enfin s'occuper de ses affaires, de ses deux enfants, notamment.

Las ! notre verte rose refaisait bientôt surface dans le monde politique et devenait présidente des VERT-E-S suisses en avril 2024. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, voici qu'elle prétend récupérer son siège au Conseil des Etats en 2027, car, voyez-vous, « Genève a besoin d'une voix verte, féminine et progressiste »[1].

Après tout, si Lisa Mazzone aime les vestes…

M.P.

[1] Lisa Mazzone vise un retour au Conseil des États face à Mauro Poggia - 20 minutes

Grand Remplacement

Décidément, tout est bon dans le monde politique et médiatique pour démolir cette pauvre Céline Amaudruz, candidate à la candidature au Conseil fédéral. Aux faits rédhibitoires qu'elle a deux filles à élever, qu'elle travaille dans le milieu

Le Pamphlet
Case postale 998,
1001 Lausanne
courrier@pamphlet.ch
Directeur de publication :
Michel Paschoud
ISSN 1013-5057

bancaire et qu'elle est riche vient maintenant s'ajouter un abominable « dérapage » : elle a cosigné une interpellation parlementaire, déposée par le conseiller national Jean-Luc Addor – dont on déplorera au passage la décision de quitter sa fonction au 28 février 2027 –, qui contient l'expression « Grand Remplacement »[2]. Or chacun sait que le Grand Remplacement « désigne une théorie du complot répandue dans les milieux d'extrême droite ».

Et voilà cette malheureuse Céline étiquetée à vie, alors qu'elle n'a rien d'une extrémiste.

Que se passerait-il si quelque belle âme politique ou journalistique découvrait que – ce qu'à Dieu ne plaise ! – Mme Amaudruz a lu *Le Camp des Saints* de Jean Raspail ?

M.P.

[2] Céline Amaudruz soutient une interpellation controversée sur le « Grand Remplacement » - 20 minutes.